

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues est publié sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le lundi 16 novembre 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

263-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 2 novembre 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

264-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Adoption - Règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances

ATTENDU que le paragraphe 6 de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales accorde compétence à la municipalité en matière de nuisances;

ATTENDU le pouvoir de réglementation de la municipalité en matière de nuisances en vertu de l'article 59 de ladite Loi;

ATTENDU le règlement numéro 05-2001 concernant les nuisances actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité est aux prises avec certaines problématiques qui ne constituent pas des infractions au sens dudit règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 novembre 2020 et que le projet de règlement numéro 11-2020 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 11-2020 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 11-2020 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

265-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 12-2020 relatif à la prévention incendie

ATTENDU que, en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU que, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité a des pouvoirs qui ont pour objet la protection contre les incendies de toute nature, des personnes et des biens;

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska 2020-2025 exige que toute municipalité de son territoire adopte un règlement relatif à la prévention incendie et procède à une réévaluation constante de celui-ci en fonction des statistiques des incendies et des problématiques rencontrées;

ATTENDU le règlement numéro 2-2016 relatif à la prévention incendie et le règlement numéro 8-2005 concernant les feux en plein air actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète du règlement relatif à la prévention incendie afin d'assurer davantage la sécurité des citoyens et d'encadrer des pratiques à risques;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 2 novembre 2020 et que le projet de règlement numéro 12-2020 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 12-2020 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 12-2020 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

266-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 12-2020 relatif à la prévention incendie soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances - Nomination de l'officier responsable

267-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER le directeur des Services techniques officier responsable aux fins de l'application du règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances. En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur des Services techniques à ce titre, il sera remplacé par le responsable des immeubles et aide-inspecteur en bâtiment.

Transferts budgétaires - Approbation

268-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2020, et ceux de la même période pour l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Comptes recevables - Radiation

269-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les Services administratifs de la Ville à procéder à la radiation de créances totalisant un montant de 985,83 \$, étant les sommes dues en date de ce jour sur les comptes à recevoir mentionnés à la liste ci-annexée, faisant partie intégrante de la présente résolution, et à radier également tous les intérêts journaliers accrus sur ces créances jusqu'à leur radiation.

Location d'un tracteur agricole - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à une invitation à soumissionner pour la location d'un tracteur agricole pour les trois prochaines saisons hivernales;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 13 novembre 2020;

270-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière loue un tracteur agricole de M. Raynald St-Pierre, de Kamouraska, pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense annuelle d'environ 14 375 \$, toutes taxes en sus, en fonction du taux horaire indiqué à la soumission et du nombre d'heures de réelle utilisation du tracteur agricole, sujet toutefois au nombre d'heures minimal garanti par la Ville;

QUE les documents de l'invitation à soumissionner, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

PG Solutions - Contrats 2021 - Entretien et soutien des applications

271-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER, auprès de l'entreprise PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels utilisés par divers services de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, et de décréter à cette fin des dépenses respectives de :

- 9 600 \$ pour la facture 38634
- 8 335 \$ pour la facture 39749
- 5 355 \$ pour la facture 40216
- 3 055 \$ pour la facture 38815
- 8 391 \$ pour la facture 39127,

toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programmation des Services récréatifs, culturels et communautaires - Impression - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que les Services récréatifs, culturels et communautaires (SRCC) ont procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Anny Morin, directrice des SRCC, qui a procédé à l'analyse des offres reçues;

272-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au meilleur offrant, soit à PresCo Impression, le contrat relatif à l'impression des programmations des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville de La Pocatière pour l'année 2021, et de décréter, à cette fin, une dépense correspondant aux options retenues parmi celles apparaissant au bordereau de prix et au prix de celles-ci selon ledit bordereau, toutes taxes en sus;

QUE la présente résolution, l'offre de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties.

Vente à M. Daniel D'Anjou - Lot numéro 5 214 682 du cadastre du Québec

273-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à M. Daniel D'Anjou un emplacement de terrain vacant situé dans le 3^e rang Ouest, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 5 214 682.

QUE cette vente soit consentie au prix de 11 900 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M^e Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédrick Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de vente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Vente à G. Lemieux & fils inc. - Lot numéro 5 215 028 du cadastre du Québec

274-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à G. Lemieux & fils inc. un emplacement de terrain vacant situé sur le chemin de la Montagne-Thiboutot, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 5 215 028;

QUE cette vente soit consentie au prix de 12 500 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M^e Josée Bélanger, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédrick Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de vente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Résidence Hélène-Lavoie - Entente d'hébergement en cas d'évacuation

275-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente visant à ce que le Centre Bombardier soit identifié comme lieu d'évacuation externe temporaire en cas d'évacuation de la Résidence Hélène-Lavoie, pour quelque raison que ce soit, laquelle entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Calendrier 2021 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

276-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2021 :

Le 11 janvier 2021	Le 25 janvier 2021
Le 8 février 2021	Le 22 février 2021
Le 8 mars 2021	Le 22 mars 2021
Le 6 avril 2021	Le 19 avril 2021
Le 3 mai 2021	Le 17 mai 2021
Le 7 juin 2021	Le 21 juin 2021
Le 5 juillet 2021	
Le 9 août 2021	
Le 7 septembre 2021	Le 20 septembre 2021
Le 4 octobre 2021	
Le 22 novembre 2021	
Le 6 décembre 2021	Le 20 décembre 2021;

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à compter de 20 h, sauf celle du 20 décembre 2021 qui se tiendra à compter de 20 h 30.

Permanence de Mme Noémie Malenfant

CONSIDÉRANT que M^{me} Noémie Malenfant est à l'emploi de la Ville de La Pocatière à titre de greffière de la Cour municipale commune de La Pocatière depuis le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} Malenfant se terminait le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Ressources humaines et du directeur général et des ressources humaines, relatée par M^{me} Audrey Gamache, conseillère aux ressources humaines, dans une fiche synthèse datée du 6 novembre 2020;

277-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER, à compter du 4 novembre 2020, le statut de cadre permanent de M^{me} Noémie Malenfant à titre de greffière de la Cour municipale commune de La Pocatière, avec date d'ancienneté au 4 mai 2020.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Location d'un tracteur agricole - Nombre de soumissions reçues - Prix de la soumission retenue - Nombre d'heures garanti
- Vente à M. Daniel D'Anjou et à G. Lemieux & Fils inc. - Terrains vacants appartenant à la Ville depuis plus de 50 ans - Acquis pour faire des forages afin de trouver de l'eau potable - Emplacements de petite superficie, situés en zone agricole
- Collecte des encombrants annulée et encombrants laissés sur place - Moins de collectes d'encombrants en 2021 - Possibilité de connaître le tonnage des matières ramassées sur le territoire (déchets, recyclables, compost, encombrants) - Sensibilisation de la population sur les diverses collectes afin, notamment, de diminuer les quantités adressées au site d'enfouissement

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

278-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.